



Horaires de travail commercial 37h mais 40h obligatoire

Par [jujutichou_old](#), le **07/06/2007** à **10:15**

Bonjour,

Je suis commerciale terrain depuis 8 ans dans une société de presse gratuite, Mon contrat de travail est basé sur 37h avec un JRTT par mois.

Mon responsable m'impose des horaires de 40h 8h 30 12 h et 14h 18h30 se sont ses horaires et cela fait 40 h

J'aimerais pouvoir avoir des horaires sur 37h de maniere a pouvoir rentrer chez moi à 18h si mon travail est fait mais cela est impossible.

Suis je dans mes droits en donnant mes nouveaux horaires a mon responsable sur 37h. Et doit-il me signer ces nouveaux horaires qui serait 8h30 12h et 14h 17h30 le lundi et 18h les autres soirs.

Merci de me repondre c'est tres important;